



Baie-des-Sables

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

mb
MCS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'Édifice municipal Philippe-Morin, situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables, le lundi 2 juin 2025 à 19 h 00.

Sont présents :

1- Monsieur Denis Forest	4- Madame Kate St-Pierre
2- Madame Nicole Marcheterre	5- Monsieur Christian Chaumont
3- Madame Gabrielle Trigaux	6- Madame Marie-Claude Saucier

Est absent :

Monsieur Gérald Beaulieu	
--------------------------	--

Formant quorum sous la présidence de Madame Marie-Claude Saucier, mairesse suppléante.

Monsieur Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1. MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-090 Il est proposé par Nicole Marcheterre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil confirment avoir fait la lecture du procès-verbal avant la séance.

2025-091 Il est proposé par Denis Forest et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal :

- de la séance du 5 mai 2025

Adoptée

4. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses incompressibles payées en mai 2025 pour un total de 64 465.76 \$, détaillé à l'annexe 1.

4.1.2. Rémunération des employés municipaux et des élus

Le greffier-trésorier dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois de mai 2025 pour un total de 23 527.13 \$, détaillé à l'annexe 2.

Les salaires énoncés sont les salaires nets.

4.1.3. Rapport des dépenses payées et autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir

Le greffier-trésorier dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser, détaillé à l'annexe 3.

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses

2025-092 Il est proposé par Gabrielle Trigaux et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 91 122.36 \$, détaillé à l'annexe 4.

Je, Alain Thibault, directeur général et greffier-trésorier, atteste par la présente que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées aux annexes ci-haut.

Adoptée

4.1.5. Dépôt du rapport financier

Monsieur Alain Thibault dépose au conseil le rapport financier pour la période mensuelle se terminant le 31 mai 2025, détaillé à l'annexe 5.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC EN REGARD DES POINTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2025-02 PORTANT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

Avis de motion est donné et présenté par Nicole Marcheterre que les conseillers adopteront lors d'une séance subséquente le règlement portant sur le contrôle et suivi budgétaire.

Adoptée

6.2. ACCEPTATION DE SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection de l'assureur de la municipalité et l'obligation de la municipalité de se conformer aux travaux de correction;

ATTENDU que la direction générale a fait une demande de report des travaux pour le garage et la caserne puisqu'un projet important de rénovation est à venir;

CONSIDÉRANT le refus de l'assureur de permettre un délai supplémentaire sans restriction d'assurance;

2025-093 Il est proposé par Christian Chaumont et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission 21603 au montant de 2310.00\$, taxes en sus, de Les Entreprises d'Électricité G.Ouellet inc.

ET de mettre en attente l'acceptation de la soumission 21651 au montant de 1394,00\$, taxes en sus afin de suivre l'évolution du projet de rénovation du garage et de la caserne.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX – ORDONNANCE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT qu'un événement de morsure d'une citoyenne par un chien est survenu en date du 29 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport du médecin traitant du CH de Matane ;

CONSIDÉRANT les articles 5 à 8 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT les articles 11 à 13 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

- CONSIDÉRANT** que le chien est maintenant enregistré auprès de la Municipalité de Baie-des-Sables en vertu du Règlement 2016-08 portant sur la qualité de vie;
- CONSIDÉRANT** que le préavis d'ordonnance a été signifié au propriétaire et gardien du chien mordeur en personne le 6 mai 2025;
- CONSIDÉRANT** que le préavis d'ordonnance offrait la possibilité au propriétaire et gardien du chien mordeur de présenter ses observations dans un délai de 30 jours suivant sa réception;
- CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu une réponse du propriétaire le 10 mai 2025 incluant les mesures que le propriétaire compte mettre en place pour la sécurité du public;

EN CONSÉQUENCE

- 2025-094 Il est proposé par Christian Chaumont et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Baie-des-Sables adopte une ordonnance, conformément à l'article 11 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, à l'endroit du chien mordeur gardé par Madame Denise Lockquell;
- QUE le chien répondant au nom de Willy et gardé par Madame Denise Lockquell soit déclaré potentiellement dangereux par le conseil municipal;
- QUE le conseil ORDONNE que le chien répondant au nom de Willy:
- soit en tout temps enregistré auprès de la municipalité conformément au règlement ;
 - soit en tout temps vacciné contre la rage;
 - qu'il soit stérilisé;
 - qu'il soit inscrit à des cours de dressage pour chien;
 - qu'il soit gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites de son terrain;
 - qu'il soit tenu en laisse dans les endroits publics, et ce, en tout temps.

Adoptée

7.2. DÉPÔT DES RÉOLUTIONS D'INTENTION DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGIE DE SÉCURITÉ DES SERVICES INCENDIE MITIS-EST

Monsieur Alain Thibault dépose en annexe 6, les résolutions d'intention des municipalités de la Régie de sécurité des services incendie Mitis-Est, toutes en faveur de l'intégration de la Municipalité de Baie-des-Sables.

7.3. APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-des-Sables reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet–Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la MRC de La Matanie ainsi que les organismes municipaux de Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Matane, Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Léandre, Sainte-Paule, Saint-René-de-Matane, Saint-Ulric et le territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour désirent présenter un projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence) dans le cadre du volet–Coopération et gouvernance municipale du

Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE :

2025-095 Il est proposé par Denis Forest et résolu à l'unanimité:

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Baie-des-Sables s'engage à participer au projet de création d'un service régional de prévention des incendies (déclaration de compétence);
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC de La Matanie, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne Gérald Beaulieu, maire et/ou Alain Thibault, directeur général, pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1. ACHAT DE SABLE POUR ABRASIF POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-26

REPORTÉ

8.2. ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-26

2025-096 Il est proposé par Kate St-Pierre, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Sel Windsor Ltée au montant de 3180,00\$, taxes et transport en sus, pour l'achat de 24 TM de sel de déglacage pour la saison hivernale 2025-26.

Adoptée

8.3. OUVERTURE D'UN POSTE D'OPÉRATEUR JOURNALIER

CONSIDÉRANT que Monsieur Vincent Poulin quittera officiellement ses fonctions d'opérateur journalier le 13 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de voir à son remplacement le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE;

2025-097 Il est proposé par Christian Chaumont et résolu à l'unanimité d'ouvrir le poste d'opérateur journalier selon les conditions suivantes :

- Le poste est à temps plein et permanent (40 heures par semaine) ;
- Le salaire sera établi en fonction de l'expérience et des compétences ;
- L'offre d'emploi sera inscrite sur le site Internet de Québec Emploi, le site Internet et la page Facebook de la municipalité ;
- La réception des offres de service et des curriculum vitae se fera jusqu'au 7 juillet 2025.

ET que le comité de sélection sera formé de Monsieur Gérald Beaulieu, maire, et de Marie-Claude Saucier, conseillère municipale. Ces derniers sont autorisés à effectuer une présélection des candidats au besoin, à planifier les entrevues d'embauche et à formuler une recommandation au conseil municipal.

Adoptée

8.4. ACQUISITION D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

2025-098 Il est proposé par Denis Forest et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Hydraulique Matane (2009) INC. au montant de 4 500,00\$, taxes et transport en sus pour l'achat d'une débroussailleuse de 5,5 pieds.

ET d'utiliser les surplus accumulés de la municipalité pour cette dépense.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE DE LA FQM – CAPACITÉ DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

2025-099 Il est proposé par Kate St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la FQM, estimé entre 5 000 \$ et 7 000 \$ pour l'évaluation de la capacité des installations d'eau potable et d'eaux usées de la municipalité, détaillé en annexe 7.

Adoptée

9.2. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Monsieur Alain Thibault dépose en annexe 8, le rapport annuel du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Matane.

9.3. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE COMPOSTAGE DE LA VILLE DE MATANE

Monsieur Alain Thibault dépose en annexe 9, le rapport annuel du compostage de la Ville de Matane.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU FONDS REGIONS ET RURALITE VOLET 4 POUR L'AMENAGEMENT DU PARC DU SACRE-CŒUR

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté en vertu de la résolution #2025-048 le plan d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur, ce qui orientera les travaux et investissements futurs de ce bel espace public;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent, dans une première phase, à relocaliser certains équipements, faire la réfection des deux trottoirs ainsi que son éclairage, éclairer et végétaliser le muret nord, acquérir du mobilier urbain, installer une lunette d'observation, installer une station de recharge et de réparation pour vélo libre-service et une borne de recharge pour véhicule électrique;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Baie-des-Sables souhaite obtenir une aide financière dans le cadre du « Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 soutien à la vitalisation » afin de financer en grande partie les travaux nécessaires à l'aménagement du Parc du Sacré-Cœur;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet révisé est évalué à 152 000 \$;

EN CONSÉQUENCE;

2025-100 il est proposé par Denis Forest et résolu d'autoriser le directeur général, Monsieur Alain Thibault, à présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables une demande d'aide financière dans le cadre du « Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 soutien à la vitalisation » de la MRC de La Matanie pour le projet identifié dans le préambule de la présente

résolution. Le montant demandé est de 100 000 \$ et la contribution financière de la municipalité est estimée à 10 000 \$.

Cette résolution abroge la résolution #2025-49.

Adoptée

10.2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE LA MRC DE LA MATANIE -

Monsieur Alain Thibault dépose en annexe 10, une demande de la MRC de La Matanie afin de permettre un assouplissement réglementaire pour permettre l'affichage commercial dans les abribus. Cette demande ne touche pas la municipalité de Baie-des-Sables, ne possédant aucun abribus.

11. LOISIR ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1. FQM ASSURANCE - ASSURÉS ADDITIONNELS – ORGANISMES DU MILIEU

2025-101 Il est proposé par Christian Chaumont et résolu à l'unanimité d'autoriser la FQM assurance à analyser les demandes d'assurés additionnels des organismes du milieu de la Municipalité de Baie-des-Sables afin de les inclure à notre police d'assurance et ainsi leur faire bénéficier d'un tarif avantageux.

Adoptée

11.2. CNESST – AJOUT DE BÉNÉVOLES À LA CNESST

2025-102 Il est proposé par Gabrielle Trigaux et résolu à l'unanimité d'autoriser la direction générale à procéder à l'ajout de 10 bénévoles pour l'année 2025 à la CNESST afin de couvrir les bénévoles en cas de blessure lors d'événement organisé par la municipalité.

Adoptée

11.3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 DES ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX

Monsieur Alain Thibault dépose en annexe 11, le rapport financier 2024 des équipements supra-locaux de la MRC de La Matanie.

12. SUIVI DE LA DERNIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1. UN CITOYEN MENTIONNE LA PROBLÉMATIQUE D'HORAIRE DU TRANSPORT COLLECTIF QUI EST TRÈS PEU ADAPTÉ AUX USAGÉS— LE CONSEIL CONTINUE DE METTRE DE LA PRESSION.

14.2. DES CITOYENS SUGGÈRENT L'AJOUT DE PANNEAUX DANS LES ENTRÉES D'ACCÈS À LA PLAGE CONCERNANT LES CHIENS ET AUSSI L'AJOUT DE DISTRIBUTEUR DE SACS. IL Y A AUSSI UNE SUGGESTION DE FAIRE L'AJOUT DU MONTANT D'AMENDE RÉSERVÉE POUR UNE INFRACTION ET DE L'AJOUTER AU PROCHAIN BULLETIN.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-103 Il est proposé par Kate St-Pierre et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 19 h 54, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée



Marie-Claude Saucier (Jul 14, 2025 15:27 EDT)

Marie-Claude Saucier, mairesse suppléante



Alain Thibault, greffier-trésorier

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Marie-Claude Saucier, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.



Marie-Claude Saucier (Jul 14, 2025 15:27 EDT)

Marie-Claude Saucier, mairesse suppléante

PV 2025-06-02 pour adoption

Final Audit Report

2025-07-14

Created:	2025-07-14
By:	Marie-Ève Guay (baiedessables@lamatanie.ca)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAAF5AnrDAkGJHHcz8_6nGf3KiS9JudjPBg

"PV 2025-06-02 pour adoption" History

-  Document created by Marie-Ève Guay (baiedessables@lamatanie.ca)
2025-07-14 - 4:07:41 PM GMT
-  Document emailed to Alain Thibault (alain.thibault@lamatanie.ca) for signature
2025-07-14 - 4:10:33 PM GMT
-  Email viewed by Alain Thibault (alain.thibault@lamatanie.ca)
2025-07-14 - 4:15:21 PM GMT
-  Document e-signed by Alain Thibault (alain.thibault@lamatanie.ca)
Signature Date: 2025-07-14 - 4:16:06 PM GMT - Time Source: server
-  Document emailed to marie_full_chill@hotmail.com for signature
2025-07-14 - 4:16:08 PM GMT
-  Email viewed by marie_full_chill@hotmail.com
2025-07-14 - 7:26:01 PM GMT
-  Signer marie_full_chill@hotmail.com entered name at signing as Marie-Claude Saucier
2025-07-14 - 7:27:31 PM GMT
-  Document e-signed by Marie-Claude Saucier (marie_full_chill@hotmail.com)
Signature Date: 2025-07-14 - 7:27:33 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2025-07-14 - 7:27:33 PM GMT